

# COMMUNE DE BEAUCHAMP

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté en date du 4 septembre 2017, le Maire de Beauchamp a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur les dispositions du projet de la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

La présente modification vise à renforcer la protection du hameau originel de la commune, à mieux maîtriser l'évolution du tissu urbain et à clarifier certaines règles du PLU.

Madame Jacqueline TCHATALIAN a été désignée en qualité de commissaire-enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise.

L'enquête se déroulera en mairie de Beauchamp du lundi 25 septembre au mercredi 25 octobre 2017 inclus aux jours et heures habituels d'ouverture du secrétariat.

Le commissaire-enquêteur recevra le public en mairie de Beauchamp, aux jours et heures suivants :

**Jeudi 28 septembre 2017 de 13h00 à 17h30**

**Samedi 14 octobre 2017 de 8h30 à 12h00**

**Lundi 23 octobre 2017 de 13h30 à 19h00**

Chacun pourra prendre connaissance des documents du projet de modification N°2 du PLU sur place et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête déposé en mairie de Beauchamp.

Le public aura également la possibilité d'adresser ses observations par écrit au commissaire-enquêteur en mairie, 1 place Camille Fouinat 95250 Beauchamp ou de les envoyer par mail à l'adresse suivante : [enquetepubliqueplu@ville-beauchamp.fr](mailto:enquetepubliqueplu@ville-beauchamp.fr)

Le dossier pourra également être consulté et téléchargé pendant toute la durée de l'enquête sur le site internet de la mairie de Beauchamp : <http://www.ville-beauchamp.fr>

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés en mairie de Beauchamp aux heures habituelles d'ouverture du secrétariat pendant 1 an ainsi que sur le site internet de la Mairie : <http://www.ville-beauchamp.fr>.

Le projet de modification N°2 du PLU, éventuellement modifié, sera approuvé par délibération du Conseil municipal.

Le Maire de Beauchamp  
Francine OCCIS